

La France réceptionne son 18e Airbus A400M Atlas

[A400M-AIRBUS-armee de l'air et de l'espace](#)

L'amélioration des capacités, notamment dans le domaine du largage de ce 18e A400M, illustrent le chemin récemment parcouru vers le standard cible, qui ne sera certifié qu'en 2022. Au total, 25 appareils devraient être livrés d'ici à 2025.



L'A400M Atlas n°110 s'est posé le 2 avril 2021, vers 17h00, sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy. Il est le 18e à intégrer la flotte de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), mise en œuvre au sein de la 61e escadre de transport. © Mathilde Defossez / AAE

Ce 18^{ème} exemplaire intègre les plus récentes évolutions en date, notamment une avionique plus complète, l'optimisation de ses commandes de vol et de ses moteurs. Il offre également la possibilité de largage simultané de 116 parachutistes sur un seul passage par les deux portes latérales. Les premiers A400M ne permettaient de larguer que 30 chuteurs par une seule d'entre-elles. Deux précédents A400M, déjà en service au sein de l'Armée de l'Air et de l'Espace ont déjà été modifiés pour permettre cette plus grande capacité de largage (et deux autres le seront d'ici fin 2021).

Cette 18^{ème} machine possède également un jeu de réservoirs supplémentaires embarqués en soute (Cargo Hold Tank – CHT), augmentant sa possibilité de ravitaillement en vol, et en conséquence l'augmentation de son rayon d'action.



La nouvelle avionique de la dernière version de l'appareil intègre tous les avancées de conduite du vol soit en mode automatique intégral, soit en suivant les indications du directeur de vol. © Airbus

Par ailleurs, la capacité de suivi de terrain à très basse altitude en mode automatique dans les conditions de vol à vue, est une première mondiale pour un avion de transport. L'extension de cette capacité en conditions de vol sans visibilité sera certifiée au cours de cette année 2021 ; elle jouera un rôle primordial pour assurer la projection précoce de troupes ou de matériels sur un théâtre d'opérations.

Ces systèmes pourront être mis en œuvre aussi pour le poser d'assaut sur tout type de terrain, y compris à l'issue d'une phase de pénétration en vol à basse altitude tout temps, de jour comme de nuit. Enfin, l'A400M sera en mesure de réaliser des missions de ravitaillement en vol en opération.



« Résolument novatrice, cette nouvelle capacité technique de l'A400M prend en compte la variabilité des performances en fonction des conditions du jour, ainsi que la possibilité d'apparition de pannes telles que les avaries de moteurs ou la perte de positionnement [latéral et/ou vertical]. Elle peut être utilisée soit en mode automatique intégral, soit en suivant les indications du directeur de vol », avait expliqué la DGA, en

juin 2020.

Toutes les livraisons à venir disposeront dorénavant de ces nouvelles capacités, améliorant de manière significative la mise en oeuvre opérationnelle de l'appareil. **Ph.C**

Nouvelle capacité largage certifiée pour l'A400M



L'Airbus A400M, a obtenu la certification pour le déploiement simultané de parachutistes. Il termine ainsi le développement industriel de la capacité de largage maximale de 116 parachutistes par les deux portes latérales (58 + 58).

Réalisée en mai 2020 en étroite coordination avec la Direction générale de l'armement (DGA) et les forces armées

françaises et belges, la campagne d'essais en vol de certification a comptabilisé plus de 1.000 sauts et mis en oeuvre de nouvelles méthodes de développement basées sur l'enregistrement et la modélisation 3D des trajectoires de saut des parachutistes.

Cette nouvelle étape permet à l'A400M, spécialement conçu pour le largage de parachutistes, d'embarquer 116 soldats susceptibles de sauter deux par deux

L'A400M apte au suivi de terrain automatique

Airbus annonce que l'A400M a validé sa capacité de vol automatique à basse hauteur.

A vue pour commencer. Aux instruments dans un an.



La campagne de certification, effectuée en avril 2020 au-dessus des Pyrénées et du centre de la France, a nécessité la réalisation d'opérations jusqu'à 500 pieds, y compris des transitions du vol à basse altitude vers des opérations de largage. Cette première phase de certification concerne les opérations en conditions vol à vue. Une deuxième phase comprenant des conditions de vol aux

instruments, sans visibilité, sera menée au cours du deuxième trimestre 2021.